

Question de M. André Frédéric au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "la décision annoncée de la Commission européenne sur l'expérimentation d'une nouvelle technique de distribution par bpost"

André Frédéric (PS): Madame la présidente, mes deux questions se réfèrent à des informations parues dans la presse au début du mois de septembre. Il y a certainement eu une évolution du dossier depuis. J'essaie donc de l'actualiser en cours de lecture.

Ce 10 septembre, la presse annonçait l'expérimentation par bpost d'une nouvelle formule de distribution. Des habitants étaient choisis à Malines et à Verviers, ma région, pour recevoir durant quelques jours, la totalité de leur courrier, adressé et non adressé, enliassé dans une farde ouverte.

Selon bpost, cette technique devrait rendre à terme le travail des postiers plus rapide et plus efficace. Cependant, comme aucune machine n'existe actuellement pour procéder à ce tri spécifique, ce sont les postiers eux-mêmes qui assumeront manuellement le tri dans les fardes durant la phase de test.

Autre avantage, financier cette fois, sur le verso de la farde devrait figurer d'autres informations (météo, infos locales, ...), ainsi que de la publicité assurant à bpost de nouvelles rentrées financières.

Si bpost se refuse de communiquer les détails financiers de ce projet, l'entreprise publique annonce cependant qu'en cas de résultats positifs, le projet pourrait être étendu progressivement à l'ensemble du pays pour 2016. M. le ministre peut-il nous donner plus de détails quant à cette expérimentation?

Globalement, quels sont les objectifs concrets de bpost avec un tel système: conséquence en termes d'efficacité; conséquences au niveau social, en termes d'emploi et conséquences financières dudit projet?

Quelques questions plus ciblées: quid au niveau horaire de cette distribution unique? Cette farde unique, par exemple, remettrait-elle en question la distribution avant 7 h 30 des quotidiens conformément au précédent contrat de gestion toujours d'application à ce jour?

Comment bpost pourrait-elle respecter la volonté de celles et ceux qui affichent sur leur boîte aux lettres leur refus de prospectus publicitaires puisque cette farde unique serait à terme préparée avant la tournée des facteurs?

Enfin, l'entreprise publique bpost pourrait-elle décider seule de l'extension massive d'un tel projet sans que l'État actionnaire puisse se prononcer à ce sujet?

Paul Magnette, ministre: Madame la présidente, monsieur Frédéric, bpost me confirme

sa décision de tester un nouveau mode de distribution de courrier. L'entreprise m'indique qu'il s'agit d'un projet qui vise à adapter l'organisation de l'entreprise aux variations de volumes et à diminuer les coûts en générant des économies d'échelle sans pour autant affecter la qualité du service. Bpost entend ainsi garantir sa stabilité financière et respecter ses engagements par rapport au service universel et au contrat de gestion.

Pour en revenir à ce nouveau mode de distribution, il sera testé dans la région de Verviers et à Malines. Quelque 17 000 ménages répartis entre ces deux villes recevront la totalité de leur courrier, qu'il s'agisse de courrier adressé ou non adressé et quel qu'en soit le format, regroupé et enliassé dans une farde ouverte. Sur cette farde seront imprimées des informations susceptibles d'intéresser le client: les actualités locales, la météo, les annonces.

Il va de soi que bpost tiendra compte des boîtes affichant un sticker *No pub*: dans ce cas, les enveloppes ne contiendront pas de toute-boîte mais uniquement du courrier adressé.

À travers ce test, bpost vérifiera si l'enliassage des envois facilite le travail des facteurs et des agents de tri. Il s'agira aussi de déterminer si ce nouveau mode de distribution est apprécié des clients. Pour ces premiers tests, les fardes seront préparées manuellement; en parallèle, bpost développe une machine qui permettra d'assembler et d'enliasser les différents flux de courrier de façon automatique.

La distribution des journaux ne connaîtra pas de changement: ils seront toujours distribués via des tournées spécifiques avant 7 h 30 en semaine et 10 heures le samedi.

Enfin, bpost me confirme que le conseil d'administration sera tenu informé de l'état d'avancement du projet et sera impliqué dans le processus de décision concernant son déploiement.

08.03 **André Frédéric** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, en fait, c'était annoncé en septembre et a suscité des réactions syndicales dans ma région.

Cette phase de test est-elle réellement en cours ou dois-je comprendre qu'elle n'a pas encore débuté?

Votre réponse date-t-elle du moment où j'ai rédigé et déposé ma question?

08.04 **Paul Magnette**, ministre: Ma réponse a été rédigée au moment du dépôt de votre question, mais elle a été vérifiée. On dit bien que "cette phase sera testée".

08.05 **André Frédéric** (PS): C'est un futur simple. Ma formation d'instituteur me permet donc d'imaginer que ce n'est pas encore fait.

Je vous demanderai de rester extrêmement attentif: à mon avis, il s'agit d'un chamboulement

et dans le mode de distribution et, surtout, dans les conditions de travail des agents de bpost. J'essaierai aussi de suivre cette affaire à Verviers et je vous communiquerai les échos de la population, monsieur le ministre. Dans un futur proche.
L'incident est clos.